Equilibre
et Qualité de vie

Saint-Léger sous-Cholet

Informations municipales
JUILLET 2017

N°89

St Léger en fête

St-Léger sous Cholet

Equilibre et Qualité de vie

Le Choletais
L'audace pour réussir

MAIRIE - Rue de Gasma
49 280 ST LEGER SOUS CHOLET
Tél. 02 41 56 23 23 Fax. 02 41 56 26 61
Email : mairie@saintlegersouscholet.fr
Site : www.saintlegersouscholet.fr

Horaires d'ouverture
Lundi : 15h - 18h
Mardi, Mercredi et Vendredi :
9h - 12h et 15h -18h
Jeudi : 9h - 12h30
Samedi : 9h - 12h

Sommaire

Editorial 3

Vie associative / Communication
St Léger en Fête 4
Les news du CME 5

Cadre de vie
Sécheresse – Usage de l'eau 6-7

Vie associative / Communication
E.S.S.L. Athlétisme 8
ESSL Basket Saint Léger Sous Cholet 9
En Equilibre – Yoga 9
Pétanque St Légeoise 10
ESSL Volley 11
Union des Pêcheurs 12
Les Fous du Roy 12
Les Amis de Léo 13
Bibliotheque St-Légeoise 14
La chorale de l'Amitié 15
Chorale Le Chœur De l'Etang 15
ACPG CATM 15
Maison d'assistantes maternelles 16
Centre Social Intercommunal Ocsigène 16
Paroisse Saint Michel des Prieures 17
ADMR 18

Informations Diverses
Plan canicule 19
Le Pacte Civil de Solidarité 19
Cholet Bus – Titres de transport 19
Bureau de Poste – Fermeture estivale 19
Musique pour tous 19
Art et Chapelles 20

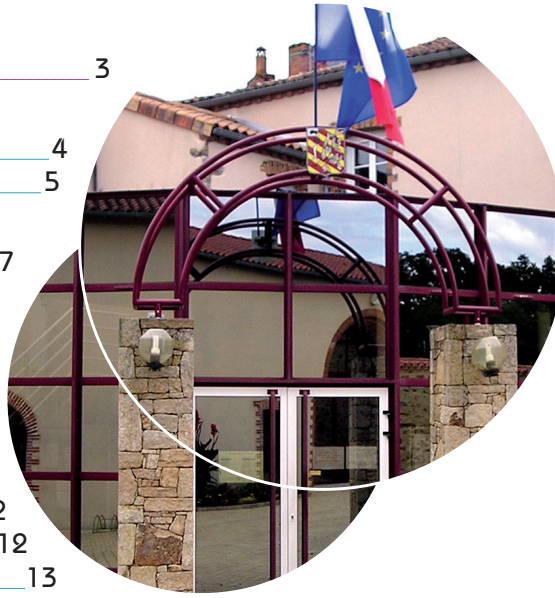

Textes conçus par
les commissions,
les associations communales
et les services municipaux

Mise en page
et Impression :
Imprimerie Des Mauges
St Macaire,
02 41 55 31 54

Editorial

Le samedi 17 juin dernier, s'est déroulée une nouvelle édition de « l'Art au Pas Léger » qui voyait pour l'occasion son nom évoluer pour devenir « Saint Léger en Fête ». Après une édition 2016 annulée au dernier moment en raison des aléas climatiques, nous étions impatients de pouvoir proposer aux saint-légeois une fête 2017 de grande qualité. Créée en 2012, la fête organisée par la municipalité, en partenariat avec les associations saint-légeoises qui le souhaitent, ainsi que les services et les commissions municipales, a peu à peu évolué. Depuis l'édition 2015, cette animation culturelle a fait une place plus importante à la musique tout en n'oubliant pas de laisser d'autres activités s'exprimer comme les arts de la scène, théâtre et danse par exemple.

J'ai souvent exprimé que cette fête était, un moment fort, dans le domaine de la culture, obligatoirement joyeux et fédérateur. Au fil des ans cet objectif se maintient et la dimension familiale y trouve aussi sa place notamment l'après-midi. Vous avez été nombreux à venir, pour profiter des spectacles et autres animations qui ont rythmé cette fête. La paëlla préparée sur place, a été extrêmement appréciée (430 repas vendus) et pourrait bien devenir un marqueur fort de la fête pour les années à venir. Le traditionnel feu d'artifice ponctuant avec éclat la soirée, a été lui aussi, vu par un public toujours très nombreux. Enfin, comme nous l'avions souhaité, le bénéfice du bar, soit 1 300 € sera partagé entre les associations Carisport et Téléthon.

Je remercie très chaleureusement toutes les associations participantes, les membres de l'équipe municipale, conseillers et agents, autour de Valérie Morillon, cheville ouvrière de l'organisation, ou encore tous ceux qui d'une manière ou d'une autre, tous bénévolement, ont œuvré sans compter et ont permis le succès de « Saint Léger en Fête ». Vivement la prochaine édition, le samedi 16 juin 2018.

Dans le bulletin de mai dernier, nous vous annoncions que les Temps d'Activité Périscolaire et les horaires des écoles restaient inchangés pour l'année scolaire 2017/2018. Toutefois une évolution importante est à signaler : la coordination des TAP est de nouveau confiée à l'association AELA à partir de la rentrée. Si vous suivez un peu l'actualité et notamment les annonces gouvernementales, vous savez que le ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel Blanquer a évoqué un projet de décret assouplissant l'organisation des TAP et du temps scolaire. Le comité de pilotage des rythmes scolaires qui regroupe les différents acteurs éducatifs de la commune aura à se saisir de ce dossier à partir de la rentrée prochaine pour étudier les modifications éventuelles à l'horizon de septembre 2018.

Je profite de cet éditorial pour vous inviter à prendre note d'une réunion publique de mi-mandat le jeudi 12 octobre 2017 à 19h, salle de la Prairie. Elle sera l'occasion de faire le bilan de la période 2014/2017, de vous présenter les projets que la commune envisage pour la deuxième partie du mandat, et d'échanger avec le public présent.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin municipal préparé par les commissions, les services municipaux et les associations saint-légeoises, et un très bel été 2017.

Le Maire,
Jean-Paul OLIVARES

Accueil des nouveaux St Légeois

Jean-Paul Olivares, maire et les élus du Conseil Municipal ont le plaisir de vous convier à l'apéritif d'accueil des nouveaux saint-légeois le samedi 23 septembre 2017 à 11h salles du Pôle culturel.

Si vous êtes arrivés sur Saint Léger après le 1er janvier 2015, merci de vous signaler en mairie au 02 41 56 23 23 ou par courriel à l'adresse mairie@saintlegersouscholet.fr.

Ce moment convivial sera l'occasion de rencontrer et de discuter avec l'équipe municipale tout en partageant le verre de l'amitié.

St Léger en Fête sous le soleil

C'est sous un soleil éclatant que se sont retrouvés les St Légeois, leurs amis et leur famille, dans le parc de la mairie pour une soirée festive et conviviale.

Les enfants ont pu profiter des structures gonflables, prises d'assaut par petits et grands, débordant d'énergie pour grimper, sauter et surtout s'amuser avec les copains. De nombreuses activités organisées par le CME, le tir au but, la minute de basket, le molky, les dessins et l'origami, tout était mis en œuvre pour satisfaire leur vitalité.

La musique était mise à l'honneur lors de cette édition de St Léger en Fête, avec tout d'abord une démonstration de danse de salon proposée par l'association Divers' Danses, présentant le travail accompli tout au long de l'année. Puis les joueurs de Djembé nous ont transportés dans une ambiance très rythmique, accompagnés de Paul, jeune débutant qui a su montrer son talent.

« Les Furoncles », groupe musical pop rock blues ont animé la soirée durant le temps de l'apéritif, un moment très agréable, enjoué, dans une ambiance dynamique.

La soirée s'est poursuivie autour d'une paella géante cuisinée sur place, que chacun a pu savourer, du bal populaire et du traditionnel feu d'artifice très apprécié par le public.

Cette fête de plein air est très appréciée par la population, de nombreux commentaires très positifs nous ont été communiqués, et nous vous remercions tous, pour votre participation, votre joie de vivre, votre bonne humeur qui ont su donner à cette fête un tel succès.

Nous tenons également à remercier les participants qui ont assuré l'animation, les bénévoles qui ont apporté leur contribution lors de l'organisation de la fête, ainsi que le personnel communal.

Permanence
Vie Associative

Jean-Pierre JOSELON
Samedi de 10h à 12h

Permanence
Communication

Valérie MORILLON
Samedi de 10h à 12h

Les news du CME

Conseillère municipale, déléguée au C.M.E. :
Magalie TIGNON

Rencontre Intergénérationnelle 2017

Les élus du Conseil Municipal d'Enfants ont organisé pendant les vacances de printemps un après-midi LOTO à la Maison d'Animation du Landreau avec des résidents et des membres du Club de la Gaieté.

Ce moment convivial a été orchestré par Murielle, animatrice de la résidence. Les enfants sont venus accompagnés d'un copain ou d'une copine et tous ont été les heureux gagnants de lots préparés par Murielle.

Après un goûter bien mérité, chacun est reparti avec un cadeau fabriqué spécialement pour l'occasion (photophore).

Atelier pour fabriquer des photophores

Loto

Abri à vélos au Pôle Culturel

Le Conseil Municipal d'Enfants travaille depuis 2 ans sur le projet d'installer un abri à vélos pour les usagers du Pôle culturel.

Après des questionnements, des propositions et en collaboration avec la commission Cadre de vie, il a été décidé d'installer cette structure dans la cour de la mairie dans un style traditionnel pour respecter le cadre des lieux avec une ossature bois et une couverture en ardoise. Les arceaux seront de couleur bordeaux. Le budget global est d'environ 1720€.

Ce choix a été validé par les élus du CME en mai et présenté aux élus adultes au Conseil Municipal de juin qui ont validé le projet.

Le CME espère l'inaugurer lors de sa dernière séance de l'année, fin novembre.

Simulation de l'installation

Le CME au Conseil des adultes

Sécheresse – Usage de l'eau

Chaque année, la Préfecture régule la consommation de l'eau.

Elle est amenée à restreindre ou interdire certains usages, en fonction de la provenance de l'eau et de l'évolution de niveaux mesurés.

- **L'eau que vous utilisez peut avoir 3 origines :**

  - Eaux superficielles : provient directement ou indirectement d'un cours d'eau
  - Eaux souterraines : provient d'un puits
  - Eau potable : provient de votre robinet

- **Pour chacune de ces origines, plusieurs restrictions peuvent être édictées :**

  - Pas de limitation
  - Vigilance : je dois être économe
  - Alerte : interdiction de prélever de 10h à 20h
  - Alerte renforcée : strictement interdit de prélever.
  - Crise : strictement interdit de prélever

Des usages vitaux ou prioritaires peuvent déroger aux interdictions.

Dans tous les cas, le lavage des véhicules hors stations professionnelles, l'arrosage par les particuliers (potager, pelouse, fleurs), le remplissage des piscines privées, ne sont pas des usages vitaux ou prioritaires.

Pour ST LEGER SOUS CHOLET, depuis le 20 juin 2017, nous sommes simplement en vigilance pour les eaux superficielles.

Le site internet de la Commune vous propose un lien direct avec les mesures préfectorales, régulièrement mises à jour (page Accueil).

Permanence
Cadre de vie

Jean-Robert TIGNON

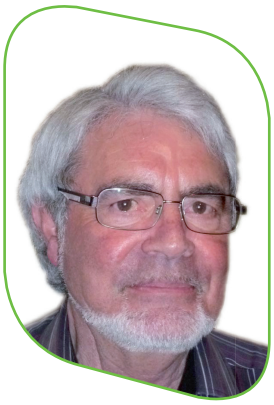

Permanence
Cadre de vie

Christian USUREAU
Samedi de 10h à 12h

Conseillers délégués :

M. Dominique COUSIN
Réseaux et énergies

M. Pascal DANIEAU
Patrimoine communal

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mission InterServices de l'Eau et de la Nature de Maine-et-Loire

Guide pratique des mesures préfectorales en période de sécheresse.

Synthèse des dispositions de l'arrêté cadre préservant la ressource en eau en période d'étiage du 17 mai 2017

MAI 2017

Information disponible dans chacune des mairies du département et sur le site internet de la préfecture (www.maine-et-loire.gouv.fr).

PRELEVEMENTS EN EAUX SUPERFICIELLES

Je prélève directement dans un cours d'eau, ses affluents, sa nappe alluviale, dans un plan d'eau sur cours d'eau ou un plan d'eau durant le temps où il est alimenté par un cours d'eau.

Mon prélèvement s'effectue dans une zone d'alerte classée en :

- VIGILANCE
- ALERTE (1)
- ALERTE RENFORCEE (1)
- CRISE (2)

PRELEVEMENTS EN EAUX SOUTERRAINES

Je prélève à partir d'un forage en eau souterraine (hors nappe alluviale).

Mon prélèvement s'effectue dans une zone d'alerte classée en :

- VIGILANCE
- ALERTE (1)
- ALERTE RENFORCEE (1)

PRELEVEMENTS A PARTIR DU RESEAU D'EAU POTABLE

L'ensemble du département est classé en :

- VIGILANCE
- ALERTE
- ALERTE RENFORCEE (2)
- CRISE (2)

VIGILANCE: je dois être économe.
ALERTE : il est interdit de prélever de 10h à 20h
ALERTE RENFORCEE: il est strictement interdit de prélever
CRISE : il est strictement interdit de prélever

Nota : Pour ce qui concerne la manœuvre des ouvrages se reporter à l'arrêté cadre (articles 6, 7 et 8).

(1) à l'exception des usages vitaux et prioritaires.
(2) à l'exception des usages vitaux

DÉFINITION DES USAGES (outre ceux liés à l'irrigation agricole)

Usages VITAUX : eau potable, protection civile et militaire, défense incendie, abreuvement des animaux.
Usages PRIORITAIRES: arrosage des plantes sous serres et des plantes en containers, irrigation au goutte-à-goutte, le bassinage des semis et arrosage des jeunes plants, arrosage des rosiers et du tabac.
Usages SECONDAIRES : arrosage des potagers et jardinières privés, arrosage du terrain de sport principal et des jardinières publiques.
Usages PARTICULIERS : lavage du véhicule hors des stations professionnelles et hors objectif sanitaire et de sécurité, remplissage des piscines à usage privé (hors chantier en cours et hors contraintes de maintenance, lavage des bâtiments ou des voiries (hors objectif sanitaire et de sécurité et hors chantiers en cours), arrosage des espaces verts privés ou publics (pelouses, massifs, terrains de sport), alimentation des fontaines ou des jets d'eau en l'absence d'un dispositif de recyclage d'eau.

Référence : arrêté du 17/05/2017 portant préservation de la ressource en période d'étiage
Pour tout renseignement : **Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature DDT de Maine et Loire 15, bis rue Dupetit-Thouars 49 047 – Angers Cedex 01 -** Tél : 02.41.86.66.43. Mail : ddt-sefaer-pe@maine-et-loire.gouv.fr

E.S.S.L. Athlétisme

La section d'athlétisme de St Léger S/Cholet a eu cette année le plaisir d'organiser la 37ème édition du championnat des Mauges de cross-country pour tous les jeunes de la région. A ce sujet nous tenons à remercier tous les intervenants qui ont participé à cette belle réussite ; la municipalité, les services techniques de la commune, l'agglomération Choletaise, certains commerçants de St Léger ainsi que les parents des enfants et les bénévoles de l'Entente des Mauges qui nous ont été d'une aide très précieuse pour recevoir les 430 enfants qui ont participé sur les 10 courses.

Évidemment cette manifestation nous encourage à repartir sur une nouvelle saison 2017-2018.

Reprise des entraînements et portes ouvertes le samedi 09 septembre 2017 pour les enfants nés entre 2007 et 2011.

Le Président Gérard Brousseau

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant, auprès des responsables ci-dessous ou aux heures d'entraînements.

Les jeunes nés de 2007 à 2011 :
les entraînements auront lieu le samedi de 13h45 à 15h15 à la salle des sports de Saint-Léger S/ Cholet.

Les jeunes nés de 2004 à 2006 :
les entraînements auront lieu le mercredi de 15h30 à 17h20 au stade Omnisports à Cholet.

Personnes à contacter :

Patricia Chiron	Tél. 06 13 53 70 26
Gérard Petiteau	Tél. 06 84 30 67 28
Serge Lefort	Tél. 06 30 70 94 81

Cotisation :
85 € (2007/2011) Tarif dégressif pour plusieurs membres d'une même famille
(-15 € pour le 2ème inscrit, -20 € pour le 3ème et suivants).

Obligatoire à l'inscription :
- Certificat médical - Bulletin d'inscription - Cotisation - Autorisation des parents

Pour plus de renseignements sur le club de l'Entente des Mauges (Résultats des compétitions, photos, actualités etc...) aller sur le site : www.ententedesmauges.fr

La section vous souhaite de bonnes vacances à tous !

ESSL Basket Saint Léger Sous Cholet

L'ESSL Basket vient une nouvelle fois d'accomplir une excellente saison.

Au niveau animation, la soirée familiale, dans la salle de la Prairie a été appréciée. La présentation des vœux, accompagnée de la traditionnelle galette des rois, s'est déroulée un samedi en fin de journée. Le club a organisé son 1er tournoi de palet avec succès. Enfin, le tournoi annuel en mai a drainé de nombreuses équipes.

Sur le plan sportif, les résultats sont satisfaisants. Les baby basketteurs (ses) [U7] ont pris plaisir à se retrouver le mercredi après-midi encadrés par Bernie. Plusieurs équipes de jeunes ont évolué cette année en D1 (le niveau le plus haut en département). Les Cadets masculins [U17] ont fini champions départementaux (cf. photo). Les Minimes garçons [U15] ont été finalistes en Challenge de l'Anjou. Chez les séniors, les 2 équipes premières se maintiennent en Région 2 pour les Filles et en Départemental 2 pour les Garçons. Enfin, nous avons l'équipe sénior 2 masculine qui monte en Départemental 4.

Tous ces résultats sont le fruit de l'investissement des joueurs, entraîneurs, dirigeants et supporters.

En attendant avec impatience la saison 2017-2018 que nous espérons aussi dynamique, l'ESSL Basket remercie tous les joueurs, parents de joueurs, supporters et nos partenaires sponsors qui ont contribué au bon déroulement de cette saison. Rendez-vous à tous les licenciés début septembre pour la remise des maillots et la photo de tous les licenciés du club accompagnées d'une animation ! Nous vous indiquons enfin que notre Soirée familiale aura lieu le Samedi 25 novembre 2017 à la Salle de la Prairie.

En Equilibre – Yoga

La reprise des cours se fera le lundi 11 septembre.
Les cours seront proposés le lundi à 17h45 et à 19h00, ainsi que le jeudi à 17h45, salle du pôle culturel.

Contact :

Sylvie REID
06 19 76 39 10

Pétanque St Légeoise

Présidente : Mme NICOLET Séverine Tél. : 07 71 10 15 16
Vice-Présidente : Mme GANDON Florence
Secrétaire : M. Simon Julien
Trésorier : M. Riffault Willy

Le club compte 66 licenciés dont 6 Jeunes cette année.

Nous organisons le 2 septembre 2017, notre concours annuel «Saint-Légeois». Nous convions tous les habitants de la commune à venir y participer.

Le 24 septembre et le 1er octobre la pétanque St Légeoise reçoit les championnats des clubs organisé par la Fédération Française de Pétanque où vont s'affronter 14 équipes de 6 joueurs.

Ces équipes viennent de tout le département.

N'hésitez pas à venir nous encourager et découvrir cette compétition.

Organisé par la pétanque Saint-Légeoise

Saint-LEGER-sous-CHOLET

Concours de pétanque

Concours en doublette ouvert aux Saint-Légeois

Le 2 septembre 2017

Limite des inscriptions : 13 heures 30 au boulodrome.

Ouvert à tous de 7 à 97 ans et +.

Les équipes doivent comporter :

au moins 1 Saint-Légeois
Jeunes et Adultes : 4 euros par doublette

Venez nombreux vous amuser.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 14H00 (Vétérans)
Mardi 18H00 (Séniors)
Mercredi 14H00 (Vétérans)
Vendredi 20H30 (Séniors)
Samedi 10H30 (Jeunes)

22 rue de la Vendée
49280 ST LEGER SOUS CHOLET
Tél. : 02.41.56.13.48
Mail : petanquestlegeoise@sfr.fr

ESSL Volley

Une belle saison 2016/2017 pour l'ESSL Volley !

Le club est composé de 3 équipes, voici le classement de fin de saison :
2ème pour la Régionale masculine
5ème pour la Départementale masculine (équipe – 20ans)
5ème pour les Benjamines

L'ESSL a organisé deux animations durant la saison sportive.

• Le concours de Tac-Tik qui pour sa 7ème édition a remporté un grand succès avec 99 équipes dans la Salle de la Prairie.

• Le tournoi de volley sur herbe (3x3), mi-juin qui permet des rencontres estivales entre licenciés et joueurs loisirs...

Nous recherchons activement des jeunes nées en 2005, 2006 et 2007 pour compléter notre équipe de filles... Rejoins-nous dans une ambiance conviviale où l'on s'amuse tout en faisant du sport !

Dates à retenir :

- Assemblée Générale : dimanche 2 septembre 2017 à 10h30
- Le club organise le mercredi 13 septembre prochain de 18h à 20h, une séance de découverte du volley...

Bel été à tous !

Contact

Jean-Etienne au
07 68 18 72 80

Union des Pêcheurs

Une quarantaine de personnes environ étaient présentes à notre dernière assemblée générale. Nous sommes très heureux d'accueillir un nouveau membre dans le bureau (Willy Lizé).
Le samedi 08 avril 2017 a eu lieu l'ouverture de la pêche avec sa traditionnelle pêche à la truite. Cette année, nous avons vendu une centaine de cartes et 250 tickets à la journée.

Nous rappelons que les tickets et les cartes sont en vente au Bar PMU de Saint-Léger (tous les jours sauf le mercredi).

Le prix des cartes pour les Saint-Légeois est :
- moins de 14 ans 12 €
- de 14 ans et plus 18 €
- ticket à la journée 5€

Nous avons mis en place une journée de découverte gratuite comme l'an dernier à l'ensemble des habitants de Saint-Léger le samedi 17 juin 2017 de 8h00 à 12h00.

Un arrêté de la municipalité est affiché sur les panneaux près de l'étang notifiant la réglementation des abords de l'étang et de l'espace vert, pour la prévention de la santé et de la sécurité des personnes.

Pour la fermeture de la pêche à Saint-Léger, nous n'avons pas de date, en raison des travaux de canalisation prévus en septembre-octobre et novembre 2017 près des toilettes sur 50m. (Nous attendons une réponse de l'Agglomération du Choletais).

Nous attendons avec impatience notre local pour le stockage du matériel de pêche.

Le bureau vous souhaite d'excellentes vacances !

Pour plus de renseignements :

Roland Barré
Tél. 06 82 35 23 15

Les Fous du Roy

Cette année encore, les comédiens et comédiennes des Fous du Roy ont su montrer leurs talents à plusieurs reprises ! La troupe adulte « Le Petit Théâtre de l'Impasse » a participé avec succès au festival de théâtre amateur « Le Temps de Jouer ». Elle s'est jointe aux 4 troupes de jeunes (de 8 à 17 ans), lors du spectacle de l'association qui a eu lieu les 20 et 21 mai à St Léger.

Un groupe de jeunes s'est produit devant les écoles publique et privée le mercredi 31 mai. Le groupe des Ménestrels a joué à la fête culturelle le 17 juin, lors de « Saint Léger en fête ».

Le théâtre est une activité ludique où chacun peut se retrouver et explorer des talents méconnus, à travers l'apprentissage de textes, l'improvisation et le jeu de scène. Notre association est ouverte à tous : enfants, ados et adultes de 9 à 99 ans ...

L'assemblée générale a eu lieu le mercredi 21 juin 2017, à 20h30, afin de faire le bilan de l'année et de prendre les inscriptions pour l'année 2017/2018. Vous pouvez encore vous inscrire : n'hésitez pas à nous contacter !

Contact :

Claudia THARREAU
ST LEGER - 02 41 56 57 91

Les Amis de Léo

• Reconstruction du Bateau-Lavoir
Le 12 mai 2017 a eu lieu à la gare la signature d'une convention concernant un appel aux dons pour la reconstruction à l'identique du bateau-lavoir de notre étang. Il y avait là, outre les Amis de Léo, la représentante de la Fondation du Patrimoine, Jean Paul Olivares et Jean-Pierre Joselon, Jean-Paul Boisneau, conseiller départemental et Evelyne Pineau de la commission culture à l'Agglomération.

Nous vous rappelons que la souscription pourra être déduite des impôts de 66%. 100€ donnés ne vous coûteront en fait que 34€.

voir https://www.fondation-patrimoine.org/51397

Les travaux débuteront dès cet été.

31 allée des Bois
49280
Saint-Léger-sous-Cholet
http://www.stleger.info

• Dimanche 8 octobre à 14h – 2e Super Loto des Amis de Léo
Il aura lieu à la salle des fêtes de la Prairie, ouverture des portes à 12h30. A gagner : des bons d'achat, une semaine en Bretagne et de nombreux autres lots.

Réservations souhaitées au 02 41 66 68 60 - 06 36 89 86 84 et Amis de Léo : 06 31 95 70 69

• Dimanche 29 octobre – 11e Grand Vide-greniers des Amis de Léo
Une nouvelle organisation est en cours.

• Dimanche 10 décembre – Animation de Noël à la gare
Le 11 décembre 2016, cette animation a eu lieu un dimanche et nous avons constaté que ce jour convenait mieux au public. Le grand barnum a été apprécié pour déguster crêpes et vin chaud. Père Noël, calèche et petits lotos ont fait le bonheur des enfants.

Bibliotheque St-Légeoise

La médiathèque municipale accueille les lecteurs de tous âges et tient à leur disposition des documents variés (romans, documentaires, BD, magazines, CD, DVD...). L'accès est libre pour la consultation mais il faut une carte d'adhésion pour pouvoir emprunter des ouvrages : 13 € par an pour la famille (gratuit pour les moins de 18 ans).

La bibliothèque ne se cantonne pas qu'au seul prêt de documents. Elle assure son rôle de promotion de la lecture en travaillant en partenariat avec les écoles pour l'accueil de classes. Des bénévoles interviennent aussi auprès du relais des assistantes maternelles et de la halte garderie.

Elle s'investit aussi dans l'animation. Ainsi, l'année dernière, les plus jeunes ont pu assister au spectacle **« Bœuf Mode »** et participer ensuite à un atelier d'arts plastiques (en lien avec la pièce) animé par l'illustratrice Emmanuelle Houssais.

Cet automne, les animations auront pour thème l'Art contemporain. Tous les âges seront concernés. **Des conférences, des ateliers** (Land Art, Street Art) seront proposés. De plus amples informations seront fournies à partir de septembre prochain.

La bibliothèque reste ouverte cet été le mercredi de 10H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 ainsi que le samedi de 14H00 à 17H00 (pas de permanence le lundi en juillet et en août).

N'oubliez pas qu'il est toujours possible d'emprunter des liseuses, ce qui peut être pratique pour les vacances.

Enfin si vous aimez les livres, vous pouvez venir compléter l'équipe des bénévoles pour tenir quelques permanences par trimestre ou intégrer l'équipe d'animation ou bien encore l'équipe de réparation des ouvrages. Il y a de la place pour tout le monde.

Contact :
Jean Coulonnier,
Chef de Chœur
06 77 06 01 45
Gabriel Chiron,
Présidente
02 41 58 33 91
gabriel.chiron@orange.fr

La chorale de l'Amitié

Un moment de détente et de convivialité en chantant avec Jean Coulonnier et Annie Jarry comme Chefs de Chœur.
Nous allons vers nos anciens dans les maisons de retraite. Pour les familles qui le souhaitent la chorale accompagne les mariages ainsi que les sépultures. Venez nous rejoindre à la chorale de l'amitié le lundi de 14h30 à 16h30 à la salle du Landreau, vous serez les bienvenus.

Chorale Le Chœur De l'Etang

Renseignements
Germaine BENARD
au 02 41 75 56 32

Venez rejoindre Le « chœur de l'étang » ; Chanter n'apporte que des bienfaits. Si les effets physiques sont indéniables, d'autres plus subtils comme un regain de fraicheur, de joie et de confiance en soi. C'est bon pour le mal de dos, les maladies, le stress, etc... Nous chanterons de la chanson Française, Musique Sacrée, Renaissance et de beaux Gospels.
Venez chanter avec nous le jeudi soir de 19 h à 21 h au pôle culturel près de la Mairie.

ACPG CATM

Anciens Combattants 39/45 et Afrique du Nord - La section se compose de 40 adhérents

• Rétrospective

– 2016

14 septembre	Journée familiale salle Saudeau, 55 participants
7 octobre	Concours de belote salle de la Prairie avec 76 équipes seulement
11 novembre	Cérémonie à St Léger avec nos amis de la Séguinière et St Christophe. Dépôt de gerbe au Monument aux Morts, vin d'honneur puis banquet salle de la Prairie avec 111 convives.
5 décembre	Cérémonie du Souvenir à Cholet.
8 décembre	Assemblée générale salle Saudeau, cotisations, apéritif puis repas pot au feu avec 43 personnes

– 2017

24 février	Concours de belote salle de la Prairie, 100 équipes
31 mars	Journée amicale des 3 sections à St Léger
6 avril	Journée familiale salle Saudeau en remplacement du voyage annuel
8 mai	Cérémonies à la Séguinière avec St Christophe, 127 participants au banquet
17 mai	Congrès départemental à St Augustin du Bois en présence de 5 St Légeois

• Prochain rendez-vous

13 septembre	Journée familiale salle Saudeau

•Dates à retenir

– 2017

6 octobre	Concours de belote salle de la Prairie
11 novembre	Cérémonies à la Séguinière suivies d'un banquet
5 décembre	Cérémonies à Cholet
7 décembre	Assemblée générale salle Saudeau

– 2018

23 février	Concours de belote salle de la Prairie
12 avril	Journée familiale de Printemps salle Saudeau

• Souvenirs

Les 7 et 8 novembre 2016, nos amis Gérard Godreau et Louis Benaiteau nous ont quittés.
Sincères condoléances à leurs familles.

• Pour info

Il est prévu le remplacement du drapeau usagé, en accord avec la municipalité.

Maison d'assistantes maternelles

Adeline, Elodie et Graziella ont ouvert leur maison d'assistantes maternelles le 4 janvier 2016. Elles occupent une maison de 114m² colorée et dédiée à l'accueil des tout-petits, au 46 rue d'Anjou à Saint Léger sous Cholet. Elles peuvent accueillir jusqu'à 12 enfants de 0 à 3 ans simultanément sur une amplitude horaire de 7h à 19h du lundi au vendredi.

Leurs journées se déroulent dans le respect du rythme et les besoins des enfants.
Elles proposent des activités selon un planning défini chaque mois en fonction du calendrier des fêtes et des saisons.

Contact :
mamanlesptitsbateaux49@gmail.com
Tél. 09 51 49 72 19

En partenariat avec le RAM de Saint Léger sous Cholet et de l'AFAAM du Choletais, elles participent à des activités à l'extérieur de la MAM et une fois par mois, elles bénéficient d'une séance en bibliothèque.

Centre Social Intercommunal Ocsigène

18 Rue d'Anjou
49280 Saint Léger Sous Cholet
Retrouvez toutes nos informations :
Sur notre bulletin l'Inf'Ocsigène
Site internet : http://ocsigene.centres-sociaux.fr/
Page Facebook : « Centre Social Intercommunal Ocsigène »

Fermeture du Centre :
Le CSI Ocsigène sera fermé du lundi 31 juillet au 15 août 2017. Réouverture le mercredi 16 août.
Rappel des horaires d'ouvertures : Le lundi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h45
Le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h45
Téléphonique et rendez-vous assurés en juillet et août (sauf dates de fermetures du Centre).

Pour plus d'informations, renseignements au 02 41 56 26 10 ou csinter@wanadoo.fr
Ligne directe : 02 41 56 46 94

Paroisse Saint Michel des Prieures

RELAIS SAINT LEGER SOUS CHOLET

DATES A RETENIR

Messe de rentrée le dimanche 10 septembre la Séguinière au Moulin de la Cour à 10h30 suivi du repas partagé et de l'assemblée paroissiale.

Messes des familles le dimanche 03 décembre à Saint Christophe du Bois 10 h30.

Inscriptions caté pour 2017/2018 à partir du CE1 : samedi 16 septembre à 10h , salle Prévert à la Séguinière.

PERMANENCES D'ACCUEIL AU PRESBYTERE DE SAINT LEGER SOUS CHOLET

Le mercredi de 10h30 à 11h30

Le 3 ième samedi du mois (veille de la messe) de 10h à 11h30 à partir du 16 septembre 2017.

Les personnes de l'accueil sont à votre écoute pendant les jours de permanences afin de vous apporter les renseignements nécessaires sur les sacrements, pour fixer des dates de baptêmes et/ou mariages et recevoir vos offrandes ou toutes autres demandes liées à la vie de notre paroisse.

1 place de l'église – 02 41 56 22 33 – paroisse.saintmicheldesprieures@wanadoo.fr

Dans les mois à venir, la paroisse envisage des travaux d'embellissement du choeur et l'aménagement d'un espace propice au recueillement. Chacun et chacune d'entre nous pourra y apporter sa contribution.

La paroisse remercie l'équipe municipale pour l'intérêt qu'elle porte à nos actions et pour son implication dans l'entretien de notre église dont la remise en état du fonctionnement du chauffage.

Commission

Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet

ADMR

Devenez Bénévole !

Et si je rejoignais l'équipe de bénévoles de l'ADMR !

Bénévole à l'ADMR, pourquoi pas vous ?

Bien vivre chez soi, c'est le souhait de chacun.
Par leur engagement quotidien, les salariés et bénévoles de l'ADMR rendent cela possible.

Vous partagez notre vision ? Rejoignez-nous !

Le réseau ADMR tient sa force de la complémentarité de chacun de ses acteurs : client, bénévole, salarié. Le **bénévole** exerce des missions d'**encadrement**, d'**animation** et de **lien social**. Le salarié accomplit les prestations de service avec professionnalisme, qualité et écoute. Grâce à leur action conjuguée, le client reste acteur de son projet de vie.

Rejoindre les équipes de bénévoles de l'ADMR, c'est :

- **Etre utile** à ceux qui nous entourent
- **Agir** pour le développement local
- **Vivre une expérience humaine** enrichissante
- **Partager** et acquérir des compétences et un savoir-faire

Ensemble, nous définirons votre engagement et vos missions en fonction de vos souhaits, de votre disponibilité et de vos compétences.

Votre action pourra se situer :

Au cœur de l'humain :

- Créer du lien, réaliser des visites de convivialité auprès des personnes et des familles aidées.
- Participer à l'organisation des temps forts de l'association (animations, sorties, …).

Au cœur de l'accompagnement :

- accueillir les personnes,
- participer à l'évaluation des besoins,
- proposer les services de l'ADMR.

Au cœur de l'association

- participer à la vie associative,
- assurer la gestion du personnel,
- réaliser le suivi de la trésorerie,
- organiser le travail des intervenants.

Devenir bénévole à l'ADMR, les étapes …

- Prise de contact avec le réseau.
- Se rencontrer pour mieux se connaître, échanger sur vos attentes et vous présenter en détail nos missions.
- Après une période de réflexion, votre projet s'est affirmé, vous êtes accueilli au sein de l'équipe de bénévoles et prenez part à la vie de l'association ADMR de votre territoire.
  Des formations vous sont proposées.

CONTACTEZ-NOUS !

ASSOCIATION ADMR LES 3 CHENES
5 bis rue de la Garenne – 49280 LA SEGUINIERE
02 41 71 40 08 3chenes@asso.fede49.admr.org **www.admr.org**

Plan canicule

Le Registre Nominatif Communal

Les personnes âgées ou handicapées isolées à domicile, peuvent solliciter leur inscription sur le registre communal. En cas de déclenchement par le Préfet d'un plan d'alerte et d'urgence et notamment d'un plan canicule, les personnes inscrites bénéficieront d'interventions ciblées des services sanitaires et sociaux.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie de ST LÉGER SOUS CHOLET ou au C.L.I.C. I.G.E.A.C. (02 41 30 26 34)

Le Pacte Civil de Solidarité

La loi n° 2016-1547 du 18/11/2016 de modernisation de la justice du XXIè siècle apporte une modification importante en transférant, au 1er novembre prochain aux officiers de l'état civil, la compétence en matière de Pactes Civils de Solidarité (PACS), jusqu'alors dévolue aux greffes des tribunaux d'instance.

Désormais, les personnes qui souhaitent conclure un PACS doivent faire une déclaration conjointe devant l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle elles fixent leur résidence commune.

Un décret doit prochainement être pris pour préciser les modalités pratiques de ce transfert.

Cholet Bus – Titres de transport

Les abonnés scolaires Choletbus ont reçu il y a une quinzaine de jours, par mail ou par courrier, un **dossier d'abonnement**.

Ce dossier complet est **à retourner le plus tôt possible** à Choletbus, sans quoi, la délivrance de la carte d'abonnement à temps pour la rentrée, ne pourra être garantie.

La permanence de retrait des cartes d'abonnement, aura lieu le mercredi 30 août de 11h00 à 12H30, dans la Salle du Pôle Culturel n° 2 de Saint Léger Sous Cholet.

Bureau de Poste – Fermeture estivale

Le bureau de poste de la Commune sera fermé du 31 juillet au 12 août 2017. Le relevé de la boîte à lettres extérieure sera toutefois réalisé chaque jour.

Durant cette période, **l'offre de la Poste sera disponible dans le point de services suivant :**
La Poste de Cholet Mocrat, 33 avenue de Mocrat 49300 CHOLET
Du martin au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, ainsi que le samedi de 9h à 12h.

Musique pour tous

PIANO-SYNTHE, GUITARE, FLUTES, SAXO

Vous avez entre 6 et 99 ans ... Vous voulez apprendre agréablement et à votre rythme, l'instrument de musique choisi.
Possibilité de cours dans la journée, en soirée, à domicile ...
Inscrivez-vous dès maintenant : E. DEPIERRE, 02 41 56 01 66 ou 06 71 71 32 33

du 1er juillet au
27 août 2017

6 artistes - 6 chapelles
« Au fil de la Loire »

Art et Chapelles
EN ANJOU

Bente HOPPE
Église paroissiale
(Saint-Sulpice)

Michel HÉNOCQ
Salle capitulaire de l'ancien prieuré
(Saint-Rémy-la-Varenne)

Chantal VERDIER-SABLÉ
Ancien ermitage Saint-Jean
(Chênehutte-Trèves-Cunault)

Vincent CHUDEAU
Chapelle de la Giraudière
(Blaison-Gohier)

Francky CRIQUET
Église de Saint-Pierre-en-Vaux
(Saint-Georges-des-sept-Voies)

Jean ROBINET
Ancienne chapelle du Bon Pasteur
(Saint-Hilaire-Saint-Florent)

ENTRÉE LIBRE • les vendredis et samedis de 14h à 19h / les dimanches et jours fériés de 10h à 13h et de 14h à 19h • Tél. 06 38 02 70 35 • www.artetchapelles49.fr • artetchapelles@free.fr

Diocèse Angers · Juillet Rêve 2017 · Anjou tourisme · Département de Maine-et-Loire anjou · Région Pays de la Loire · Saint Sulpice · Saint Rémy de la Varenne · Saint Georges des sept voies · Bouvet Ladubay · Menuau · Gohard · Atelier Théophile Vitraux d'art · La Forge d'Art Loubière · Sarl Cottenceau Etienne · Bonnel